



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Comité Social du
Personnel Municipal du Centre
Communal d'Action Sociale de la
ville de Mâcon*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Comité Social du Personnel Municipal du Centre Communal
d'Action Sociale de la ville de Mâcon
9, rue de la Madone - 71000 SANCE
Ce rapport contient 17 pages
Référence : DLS/MM



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

Association Comité Social du Personnel Municipal du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mâcon

Siège social : 9, rue de la Madone - 71000 SANCE
Fonds associatifs : €.221 999

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Social du Personnel Municipal du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mâcon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous nous vous signalons qu'actuellement, l'Association Comité Social du Personnel Municipal du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mâcon exerce une activité de redistribution d'indemnités de mise en retraite, de naissance, de mariage et de médailles du travail au personnel municipal non conforme à ses statuts.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds associatifs et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



*Association Comité Social du Personnel Municipal du Centre Communal d'Action
Sociale de la ville de Mâcon
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
13 mars 2019*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mâcon, le 13 mars 2019

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvie Merle
Associée

BILAN (en euros)

Association C.O.S. Ville de Mâcon.

Actif	Brut	Amort ou Prov	31/12/2018	31/12/2017
			Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de R et D				
Concessions, logiciels, brevets	4 427	-3 860	568	1 187
Fonds commercial				
Autres immos incorporelles				
Immos incorp. en cours				
Avances et acptes / imm. inc.				
Ss tot Immos Incorporelles	4 427	-3 860	568	1 187
Terrains				
Constructions				
Instal. techn., mat. et out.	468	-468		
Autres immos corporelles	4 259	-4 259	0	0
Immos grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Av. et acptes / imm. corp.				
Ss tot Immos Corporelles	4 727	-4 727	0	0
Participations				
Créances rattachées particip.				
TIAP				
Autres titres immobilisés	57 056	-20 355	36 701	36 701
Prêts				250
Autres immos financières				
Ss tot Immos Financières	57 056	-20 355	36 701	36 951
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	66 211	-28 942	37 269	38 138
Matières premières, approv.				
En cours prod. Biens & Serv.				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Ss tot Stocks				
Avances et acptes sur cmdes	12 262		12 262	8 242
Clients et cptes rattachés				
Autres créances	3 072		3 072	1 578
Ss tot Créances	15 334		15 334	9 820
Autres titres				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	233 549		233 549	235 589
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	248 884		248 884	245 409
Charges constatées d'avance	12 041		12 041	644
Charges à répartir				
TOTAL GENERAL ACTIF	327 136	-28 942	298 194	284 191

BILAN (en euros)

Association C.O.S. Ville de Mâcon.

Passif	31/12/2018	31/12/2017
Fds associatif sans droit de reprise		
Réserves	151 897	153 239
Report à nouveau	50 072	60 788
Réserve spéciale entraide	15 525	10 525
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 506	-7 059
Fds associatif avec droit de reprise		
Apport		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelable par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
TOTAL (I)	221 999	217 493
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	46 349	37 223
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (II)	46 349	37 223
Emprunts obligataires convert.		
Autres emprunts obligataires		
Emp. & dettes / Ets Crédit		
Emp. & dettes fin. divers		
Avances et acomptes / cmdes		
Dettes fournisseurs	13 941	6 204
Dettes fiscales et sociales	9 183	10 583
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	6 722	12 688
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	29 846	29 475
Ecart conv. passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL PASSIF	298 194	284 191

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

Association C.O.S. Ville de Mâcon

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	1 343	1 508
Production vendue, services	137 410	127 231
Chiffres d'affaires net	138 752	128 739
Subvention d'exploitation	190 127	186 498
Reprises amortiss. + provisions		
Cotisations	23 476	20 692
Autres produits		
Total pds d'expl. (I)	352 355	335 929
Achats de marchandises	1 378	1 529
Variation de stock march.		
Autres achats, charges externes	220 118	218 087
Impôts et taxes		
Salaires et traitements	108 263	121 070
Charges sociales	9 183	10 583
Immos : Dot. aux amortissements	619	641
Actif circ. : Dot. provisions		
Risques : Dot. provisions		
Autres charges	30	
Total charges d'expl. (II)	339 591	351 909
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 764	-15 980
Produits financiers de part.		
Autres intérêts et prod. ass.	693	854
Reprises sur provisions		
Total Produits fin. (V)	693	854
Dotations financières		
Intérêts & charges assimilés		
Total Charges fin. (VI)		
RESULTAT FINANCIER	693	854
RES. COURANT AVANT IMPOT	13 457	-15 126
Produits except.: ope. gestion	176	1 486
Produits except : ope. Capital		
Reprises sur provisions		
Total produits except. (VII)	176	1 486
Charges except.: ope. gestion		
Dotations exceptionnelles		
Total charges except. (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	176	1 486
Report de ressources non utilisées (XI)		6 582
Engagement à réaliser sur ressources affectées (XII)	9 126	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	353 224	344 851
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	348 717	351 909
EXCEDENT OU DEFICIT	4 506	-7 059
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Participation Ville de Mâcon	41 980	41 980
Charges		
Mise à disposition de biens et services	41 980	41 980

**Association Comité social du Personnel Municipal
du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de
Mâcon**

Annexe

aux comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Montants en Euros

**Association Comité social du Personnel Municipal, du Centre Communal
d'Action Sociale de la ville de Mâcon**
9, rue de la Madone, 71000 SANCE

Evénements principaux de l'exercice

Néant.

Principes comptables et méthodes de base

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- Indépendance des exercices

Méthode d'évaluation

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le bilan contient une provision pour dépréciation des parts sociales à hauteur de 20 355 € afin de tenir compte de leur perte de valeur réelle par rapport à la valeur d'achat.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations et amortissements

Tableau de mouvements des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute Début exercice	Acquisition	Sorties Cessions	Valeur brute Fin exercice
Frais établissement				
Total I	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 427			4 427
Total II	4 427	0	0	4 427
Terrains :				
- sur sol propre				
Installations techn., mat. et outillage				
Mobilier, matériel informatique	4 727			4 727
Immobilisations, aménagements divers				
Corporelles :				
- Matériel de transport				
- Mat.bureau et informatique				
Total III	4 727	0	0	4 727
Part.et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	57 056			57 056
Prêts et autres immobilisations financières	250		250	0
Total IV	57 306	0	250	57 056
Total général (I + II + III + IV)	66 461	0	250	66 211

Tableau de mouvements des amortissements

Immobilisations	Amortissement Début exercice	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Amortissement Fin exercice
Frais établissement				
Total I	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 241	619		3 860
Total II	3 241	619	0	3 860
Terrains :				
- sur sol propre				
Installations techn., mat. et outillage				
Mobilier, matériel informatique	4 727			4 727
Immobilisations, aménagements divers				
Corporelles :				
- Matériel de transport				
- Mat.bureau et informatique				
Total III	4 727	0	0	4 727
Total général (I + II + III)	7 968	619	0	8 587

État des échéances des créances et des dettes

Etat des créances

Créances	Montant Brut	Echéances		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres créances				
Créances de l'actif circulant :				
Avances et acomptes sur commandes	12 262	12 262		
Autres créances	3 072	3 072		
Charges constatées d'avances	12 041	12 041		
Total	27 375	27 375		

Etat des dettes

Dettes	Montant Brut	Echéances		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	13 941	13 941		
Dettes sociales et fiscales	9 183	9 183		
Autres dettes	6 722	6 722		
Avances et acomptes sur commandes				
Total	29 846	29 846		

Suivi des fonds dédiés

Libellé	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Subvention de fonctionnement	37 223	9 126		46 349
Total	37 223		0	46 349

Les fonds dédiés correspondent au surplus de subvention non utilisé pour les activités de redistribution. En 2018, une augmentation a été constatée sur ces fonds car les charges de redistribution ont été inférieures aux montants versés par la Ville de Mâcon.

Fonds associatifs

Détail des variations des réserves et du report à nouveau

Compte	Montant fin exercice 31/12/2017	Augmentation	Diminution (consommation par affectation du résultat)	Diminution (consommation par investissement)	Montant fin de l'exercice 31/12/2018
Réserve investissement	90 560		-1 484		89 076
Réserve spéciale entraide	10 525	5 000			15 525
Réserve voyage	0				0
Réserve projets associatifs	8 000	4 200			12 200
Réserve prêts sociaux	50 620				50 620
Autres réserves	4 058		-4 058		0
Report à nouveau	60 788		-10 717		50 071
Résultat de l'exercice	-7 059	4 506	-7 059		4 507
Total	217 493	13 706	-23 318	0	221 999

Variations des fonds associatifs

Fonds associatifs à la clôture de l'exercice N-1 avant résultat	224 551
Variation des réserves	3 658
Variation du report à nouveau	-10 717
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	4 506
Fonds associatifs à la clôture de l'exercice N après affectation du résultat N-1	221 999

Analyse chiffre d'affaires et ressources

• Redistribution :	15 648 €
• Recettes Activités propres :	123 105 €
• Cotisations :	23 476 €

Subventions recues

• Investissement :	0 €
• Fonctionnement Ville de Mâcon :	186 637 €
• CCAS :	1 355 €
• Subvention exceptionnelle Ville de Mâcon :	2 135 €

Charges à payer

Les charges à payer d'un montant total de 29 846 € sont composées de :

• Factures non parvenues fournisseurs	13 941 €
• Urssaf	9 183 €
• Médailles à payer	6 722 €

Produits à recevoir

Les produits à recevoir d'un montant total de 1 667 € sont composés de :

• Subvention Ville de Mâcon	0 €
• Autres débiteurs divers	1 667 €

Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 12 041 € et ne concernent que des postes d'exploitation.

Valorisation des contributions volontaires

Contributions volontaires ville de MACON :

• Personnel :	41 980 €
---------------	----------

Activités gérées pour le compte de la ville de Mâcon

Note liminaire

Cette activité gérée au sein du Comité des Œuvres Sociales, n'a pour rôle qu'une activité de redistribution des fonds mis à disposition par la Municipalité de Mâcon.

Cette activité regroupe :

- La participation des primes allouées au personnel municipal
- La participation de la municipalité aux restaurants d'entreprise.

Pour l'année 2018, le montant global des dépenses s'élève à 117 002 euros contre 120 267 euros en 2017.

Tableau comparatif les dépenses relatives aux primes redistribuées sur les deux dernières années.

Gestion des primes

Primes	2018	2017
Départs allocations retraite	53 245	56 224
Naissances - mariages	9 800	11 200
Médailles d'honneur	6 720	12 040
Total	69 765	79 464

Départs à la retraite

20 primes ont été versées sur la période (pour 21 allocations), contre 22 sur l'exercice précédent.

Primes naissances/mariages

35 primes versées sur la période (23 naissances, 4 mariages et 8 PACS) contre 40 en 2017 (28 naissances, 9 mariages et 3 PACS).

Primes médailles d'honneur

Promotion 2018 : 24 médailles contre 43 médailles pour la promotion 2017.

Participation aux restaurants d'entreprise

Le montant des dépenses s'élève sur l'exercice à 25 275 euros contre 29 133 euros en 2017.